

On ne peut utiliser que les chiffres relatifs à 1951 et 1952, ceux qui portent sur 1953 n'étant pas encore publiés. La statistique dont je me sers fait nettement ressortir la courbe de l'embauchage; elle fait tomber, je crois, les arguments de ceux qui prétendaient que les immigrants entrés au pays de 1946 à 1951 avaient fortement aggravé le chômage. On ne peut attribuer le chômage à cette immigration, du moins pas en se fondant sur les chiffres. Cependant, nous discernons nettement que la voie du chômage s'ouvre devant nous.

Au cours de la période de neuf mois allant d'octobre 1951 à juin 1952, l'Ontario a accueilli la moitié plus d'immigrants qu'en 1950-1951. Pour Québec, l'immigration a plus que doublé. En Colombie-Britannique, elle s'est accrue de près des quatre cinquièmes. Au début de juillet 1952, le chômage était plus grand qu'en juillet 1951 dans toutes les régions: il était plus grand de 58 p. 100 dans le Québec, de presque 43 p. 100 en Colombie-Britannique, de près de 38 p. 100 en Ontario, de 21 p. 100 dans la région du littoral de l'Atlantique et de 15 p. 100 dans les provinces des Prairies. Il ne s'ensuit pas que cette situation découle directement de l'immigration. Seule une étude détaillée montrant les lieux de résidence des immigrants et les industries où ils travaillent, nous permettrait de nous prononcer là-dessus.

Il semblerait bien que le dernier trimestre de 1951 et le premier semestre de 1952 auraient été indiqués pour ralentir quelque peu le flot des immigrants. Mais le Gouvernement semble avoir fait tout le contraire.

Le Gouvernement pourrait rétorquer que le chômage sera bientôt suivi d'une pénurie de main-d'œuvre et qu'alors nous aurons besoin de recruter en hâte des travailleurs supplémentaires. Mais même le *Financial Post* du 5 juillet prévoyait qu'au cours du prochain hiver le chômage serait plus grave que l'hiver précédent:

La demande est bien moins soutenue qu'on ne s'y attendait... Il semble évident aujourd'hui que le programme de défense a atteint un palier, en ce qui concerne la demande de main-d'œuvre. On peut demander plus de travailleurs spécialisés mais, dans l'ensemble, la situation ne variera guère.

Néanmoins, au cours du premier semestre de 1952, l'immigration de manœuvres et sous-spécialistes dépassait d'environ 35 p. 100 celle du premier semestre de l'année précédente, pourcentage d'augmentation légèrement supérieur à celui qui s'était manifesté pour les ouvriers spécialisés. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'une explication s'impose. Au cours d'un débat, hier soir, sur la question de l'instruction, j'ai signalé que devant

tous les bureaux de placement du Canada on trouve de longues queues de manœuvres, tandis que les tableaux d'affichage de ces bureaux prouvent l'existence d'une demande considérable pour les ouvriers spécialisés: mécaniciens, fabricants d'outils et ainsi de suite; en outre, nous n'avons pas suffisamment insisté chez nous sur la formation professionnelle et nous avons importé des manœuvres, alors que nous en avons un excédent au Canada même.

Les données concernant l'immigration d'ouvriers spécialisés et non spécialisés que je viens de citer démontrent très nettement que nous aggravons encore une situation déjà mauvaise. Notre choix d'immigrants devrait s'inspirer des besoins du pays; mais, au cours de l'année dernière, nous avons reçu des ouvriers non qualifiés, alors que nous aurions dû attirer des spécialistes, afin de remplir les vacances que révèlent les bureaux de placement. Nous n'avons pris pour ainsi dire, dans notre pays, aucune disposition tendant à donner une formation professionnelle à nos propres ressortissants qui font la queue aux bureaux de placement à l'heure actuelle.

C'est pourquoi j'ai dit qu'il importait tellement que le ministère du Travail, ainsi que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration collaborent le plus étroitement possible. Je sais que le ministère du Travail possède les renseignements et le personnel formé nécessaires pour déterminer, en ce qui concerne les besoins de main-d'œuvre dans toute région du pays, où l'on a besoin d'immigrants, de quelle catégorie d'immigrants on a besoin, etc. Je sais que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration le comprend aussi bien que moi, mais c'est un homme fort occupé, qui a un grand ministère à diriger. Les députés et d'autres personnes viennent souvent l'ennuyer; il est peut-être bon de lui rafraîchir un peu la mémoire à cet égard.

Le ministre du Travail est présent. Je ne veux pas que ni lui ni le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ne s'imaginent que je suis en train de leur faire la leçon; mais cela ne fait pas de tort que de temps en temps quelqu'un réclame à la Chambre une collaboration plus grande entre les ministères à l'égard de questions aussi étroitement associées que l'embauchage et l'immigration.

L'honorable représentant d'Eglinton me rappelle qu'il est dix heures.

**M. Fleming:** Dix heures moins deux.

**M. Gillis:** J'ai d'autres choses à dire. Si le comité veut bien continuer à siéger durant dix minutes, je pourrai finir.